

## ***Une Foi, mille questions*** par le père Alain Bandelier

### **Diacre, pour quoi faire ?**

« Vous avez parlé du diaconat permanent.

Je n'en vois guère l'intérêt, puisque les diacres

ne font rien de plus que nous, les laïcs. »

**S**ontanément, quand on rencontre quelqu'un qu'on ne connaît pas, on lui demande :

*Que faites-vous ?* C'est une façon d'ouvrir la conversation et de lier connaissance. Mais c'est, en même temps, une question banale et la réponse sera peut-être une information, mais certainement pas une révélation. La vraie question, pour se connaître, serait plutôt : *Qui es-tu ?*

Il en va de même pour les ministres de l'Eglise. Le plus facile est de décrire ce qu'ils font et ce qu'ils ne font pas. Par exemple, le prêtre célèbre la messe et pardonne les péchés, mais pas le diacre. Et le diacre peut baptiser et marier, mais pas le laïc (sauf mission reçue ou circonstances particulières).

Mais cette problématique est décevante. D'une part, elle prend les choses par l'extérieur, du côté du fonctionnement de l'Eglise, et de l'Eglise vue d'abord comme une organisation, à la limite comme une entreprise.

D'autre part, elle conduit invariablement à des tracés de frontières et parfois à des conflits de pouvoir : quel est mon domaine ? Quelles sont mes attributions ?

Le concile Vatican II et les synodes qui l'approfondissent et l'actualisent nous obligent à poser la question autrement.

Tout d'abord, ils nous font voir l'Eglise-Mystère, et non l'Eglise-système. La vie de l'Eglise et le sens des ministères, c'est d'abord la grâce de Dieu multiforme à l'œuvre dans les croyants. Non pas un avoir et un pouvoir, mais un don et une mission.

**Le diacre est donné aux hommes**

**pour être signe du Christ Serviteur de ses frères**

Dans cette perspective, le diacre est d'abord donné aux hommes pour être signe, dans l'Eglise et dans le monde, du Christ Serviteur de ses frères. **Dans une Eglise servante où tous sont appelés à servir, le diacre manifeste que ce service ne vient pas d'abord**

**du souci humain de faire marcher la machine, mais du projet divin de Celui qui est venu *non pour être servi mais pour servir et donner sa vie* (1).**

Le Concile nous invite aussi à contempler l'Église–communion. Charismes et ministères dans leur diversité sont toujours complémentaires. Ils ne sont pas à opposer ou à comparer, mais à composer et à articuler.

Alors ce n'est pas tellement ce que je fais qui me définit et me situe. C'est plutôt ce que je vis : dans quelle alliance, dans quelle perspective, à partir de quelle vocation et de quelle mission reçues ?

Cela dit, les diacres ont bien un ministère spécifique, même s'il est défini en termes généraux pour recouvrir une multitude de situation et de vocations particulières, actuellement réalisées ou encore à découvrir.

Le Concile souligne en particulier que la restauration du diaconat doit permettre de mieux assurer des fonctions *extrêmement nécessaires à la vie de l'Église* (1) : préparation et célébration des baptêmes, mariages, sépultures, service de la communion, annonce de la Parole de Dieu, tâches caritatives et administratives.

Ces missions, on le voit, s'enracinent dans une diaconie fondamentale, selon les trois lignes déjà présentes dans les Actes des Apôtres : service de la prière, service de l'évangile, service des pauvres. Il est vrai que tous les baptisés ont part à ces services essentiels. Mais il faut peut-être mesurer l'écart des vocations entre celui qui *rend service* et celui qui *se rend serviteur*.

Je me demande s'il ne faut pas comprendre, dans cet esprit, un passage du Décret sur l'action missionnaire de l'Église (2). A propos du diaconat, le Concile renverse la question courante. Au lieu de se demander ce que les diacres auraient à faire en plus de laïcs, il se demande si les fidèles qui exercent un véritable ministère diaconal ne devraient pas être ordonnés diacres...

(1) Constitution sur l'Église, n°29

(2) Activité missionnaire de l'Église, n°16